



VILLE DE BLÉRE

COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2016

L'an deux mille seize, le huit mars, le conseil municipal, légalement convoqué le premier mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Bléré, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Daniel LABARONNE – Maire.

Etaient présents : M. LABARONNE Daniel, M. CHANTELOUP Lionel, Mme DALAUDIER Nicole, M. OMONT Jean-Claude, Mme BAGAS Emmanuelle, M. BOUVIER Jean-Pierre, M. GOETGHELUCK Patrick, M. ROUX Didier, Mme ROY Marie-Laure, Mme CAPPELLE Françoise, Mme BONNELIE Catherine, M. FERON Pascal, M. RAUZY Bruno, M. BRUNO Lionel, Mme LAINE Isabelle, M. REUILLON Jean-Jacques, M. RAFEL Jean-Serge, Mme MARTIN Christiane, M. DUTARDRE Roger, M. GONZALEZ Franck, Mme DUFRAISSE Sylvie

Absents excusés : M. NEBEL Fabien (pouvoir à Mme BAGAS Emmanuelle), Mme PAPIN Gisèle (pouvoir à Mme DALAUDIER Nicole), Mme BOUQUET Micheline, Mme CURASSIER-LAURIER Nathalie (pouvoir à M. BOUVIER Jean-Pierre), M. FIALEIX Christophe (pouvoir à M. CHANTELOUP Lionel), Mme MAUDUIT Anne (pouvoir à M. REUILLON Jean-Jacques), M. LIMAS Mathieu (pouvoir à M. GONZALEZ Franck), Mme PIERROT Sabrina (pouvoir à Mme DUFRAISSE Sylvie)

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.
M. Patrick GOETGHELUCK est nommé secrétaire de séance.

INVITATION EN DEBUT DE SEANCE

M. le Maire a invité M. Damien BARON, responsable du service aux particuliers chez SOLIHA – SOLIDAIRES POUR L'HABITAT. Cette nouvelle entité, issue de la fusion des fédérations PACT et HABITAT & DEVELOPPEMENT, intervient dans les domaines suivants :

- Améliorer l'habitat ;
- Développer les territoires et aménager les lieux du vivre ensemble ;
- Loger dignement les personnes les plus fragiles ou vulnérables ;
- Accompagner ces personnes vers l'autonomie dans le logement ;

Il faut également rappeler que la ville de Bléré et SOLIHA ont signé une convention pour la promotion et l'assistance technique du programme « Opération façades ».

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE – conseil municipal du 19 janvier 2016

→ Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal, sans observation.

1. AFFAIRES FINANCIERES

1.1. COMPTES DE GESTION 2015 : COMMUNE - SERVICE EAU - SERVICE ASSAINISSEMENT

Les résultats des comptes de gestion, c'est-à-dire les résultats de l'exécution budgétaire constatée par le trésorier, sont conformes aux résultats des comptes administratifs.

→ Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion de l'exercice 2015, dressés par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

1.2. COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE - SERVICE EAU - SERVICE ASSAINISSEMENT

Le compte administratif est le résultat de l'exécution budgétaire constatée par le Maire. Il doit être validé par le conseil municipal et il doit être strictement conforme au compte de gestion du trésorier, ce qui est le cas.

M. le Maire présente les résultats du budget principal de la commune.

M. CHANTELOUP présente ensuite les résultats du service eau et ceux du service assainissement.

A la fin de cette présentation, M. le Maire sort de la salle et M. GOETGHELUCK est élu président de séance pour procéder au vote.

→ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants / 3 abstentions :

- valide le compte administratif 2015 du budget principal de la commune,
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 au budget de l'exercice 2016 comme indiqué dans le tableau ci-après.

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
Total dépenses :	3 699 577,45
Total recettes :	4 625 703,50
Résultat de fonctionnement 2015 :	926 126,05
Excédent de fonctionnement 2014 reporté :	838 259,25
Résultat global 2015 :	1 764 385,30
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
Total dépenses :	1 335 523,30
Total recettes :	1 046 939,56
Résultat d'investissement 2015 :	-288 583,74
Déficit d'investissement 2014 reporté :	-137 491,55
	-426 075,29
Restes à réaliser / dépenses :	754 246,00
Restes à réaliser / recettes :	123 100,00
Solde des restes à réaliser :	-631 146,00
Résultat global 2015 :	-1 057 221,29
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>	
Couverture du déficit d'investissement	1 057 221,29
Excédent reporté en fonctionnement	707 164,01

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- valide le compte administratif 2015 du service eau,
 - décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 au budget de l'exercice 2016 comme indiqué dans le tableau ci-après.

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
Total dépenses :	129 100,46
Total recettes :	230 743,51
Résultat de fonctionnement 2015 :	101 643,05
Excédent de fonctionnement 2014 reporté :	254 693,66
Résultat global 2015 :	356 336,71
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
Total dépenses :	154 030,24
Total recettes :	145 994,32
Résultat d'investissement 2015 :	-8 035,92
Déficit d'investissement 2014 reporté :	-44 846,40
	-52 882,32
Restes à réaliser / dépenses :	0,00
Restes à réaliser / recettes :	0,00
Solde des restes à réaliser :	0,00
Résultat global 2015 :	-52 882,32
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>	
Couverture du déficit d'investissement	52 882,32
Excédent reporté en fonctionnement	303 454,39

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- valide le compte administratif 2015 du service assainissement,
 - décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 au budget de l'exercice 2016 comme indiqué dans le tableau ci-après.

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
Total dépenses :	428 787,64
Total recettes :	509 205,02
Résultat de fonctionnement 2015 :	80 417,38
Excédent de fonctionnement 2014 reporté :	6 158,22
Résultat global 2015 :	86 575,60
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
Total dépenses :	381 803,88
Total recettes :	301 805,81
Résultat d'investissement 2015 :	-79 998,07
Excédent d'investissement 2014 reporté :	153 482,02
	73 483,95
Restes à réaliser / dépenses :	48 500,00
Restes à réaliser / recettes :	46 550,00
Solde des restes à réaliser :	-1 950,00
Résultat global 2015 :	71 533,95
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>	
Couverture du déficit d'investissement	0,00
Excédent reporté en fonctionnement	86 575,60

1.3. BUDGET 2016 DE LA COMMUNE – budget principal

M. le Maire présente le budget principal de la commune qui s'équilibre à 7 774 684 € selon la répartition suivante :

Section de fonctionnement =	4 975 752 €
Section d'investissement =	2 798 932 €

M. le Maire propose ensuite d'ajuster les crédits d'investissement compte-tenu des résultats récents d'une consultation pour des travaux.

Dépenses – travaux – article 2313 (opération 111) :	+ 5 000 €
Recettes – emprunt – article 1641 :	+ 5 000 €

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants / 9 abstentions :**

- **valide l'inscription d'un crédit supplémentaire de 5 000 € en investissement,**
- **adopte le budget principal 2016 de la commune :**
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement**
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement**

Le budget principal 2016 s'équilibre, après ajustement, à 7 779 684 € :

section de fonctionnement :	4 975 752 €
section d'investissement :	2 803 932 €

1.4. TAUX D'IMPOSITION 2016

Comme évoqué lors de la présentation des orientations budgétaires, M. le Maire propose de baisser le taux de la taxe d'habitation de 14,70 % à 14,60 %, ce qui entraîne également une baisse du taux de la taxe sur le foncier non bâti en raison des règles de liens entre les taux.

Une simulation est présentée, à partir des bases prévisionnelles 2016 de la taxe foncière et des bases réelles 2015 de la taxe d'habitation (les bases prévisionnelles n'étant pas encore connues).

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe comme suit les taux d'imposition pour l'année 2016 :**

- taxe d'habitation :	14,60 %
- taxe sur le foncier bâti :	16,57 %
- taxe sur le foncier non bâti :	53,14 %

1.5. BUDGET 2016 DU SERVICE EAU

M. CHANTELOUP présente le budget qui s'équilibre à 1 099 355 € selon la répartition suivante :

Section de fonctionnement =	540 736 €
Section d'investissement =	558 619 €

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget 2016 du service eau :**

- **au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,**
- **au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.**

1.6. BUDGET 2016 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

M. CHANTELOUP présente le budget qui s'équilibre à 955 412 € selon la répartition suivante :

Section de fonctionnement =	558 689 €
Section d'investissement =	396 723 €

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget 2016 du service assainissement :**

- **au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,**
- **au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.**

1.7. REDEVANCE ASSAINISSEMENT – ABONNEMENT

Compte-tenu d'un budget serré et de l'augmentation régulière des dépenses, M. le Maire propose d'augmenter le montant de la redevance en rappelant que celle-ci n'a pas augmenté depuis 2012.

L'article 57 de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 a introduit des cadres supplémentaires permettant aux gestionnaires des services eau et assainissement de définir des tarifs cohérents avec les orientations de la loi. Il s'agit notamment du **plafonnement de la part fixe** (abonnement) par rapport au montant global de la facture. Ce plafond a d'abord été fixé à 40 % du montant de la facture puis à 30 %.

Ceci étant exposé, M. le Maire propose une augmentation de la part fixe de 2 €, soit 48,15 € au lieu de 46,15 € actuellement.

→ **Le conseil municipal, à l'unanimité, sursoit à statuer sur ce point en attente d'une étude plus approfondie sur d'autres pistes de recettes du budget d'assainissement**

2. AFFAIRES SCOLAIRES – SUBVENTION POUR UNE CLASSE DECOUVERTE

L'école primaire Balzac organise une classe de découverte à TALMONT ST HILAIRE du 21 au 25 mars 2016, avec 1 classe de CE1 et 1 classe de CE2. Le montant total est estimé à 12 510 €.

La coopérative scolaire demande une subvention. M. le Maire et les membres de la commission enfance-jeunesse proposent de participer à hauteur de 50 % du coût du séjour, avec un plafond de subvention de 6 000 €.

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte de verser une subvention pour la classe découverte,**
- **accepte les modalités de calcul exposées ci-dessus,**
- **décide de verser un acompte de 3 000 € en mars et de verser le solde fin avril, sur présentation de l'ensemble des factures pour le calcul de la subvention définitive.**

3. ASSOCIATION CASTEL-RENAUDAIS INSERTION – CONVENTION POUR L'ANNEE 2016

Lors de la précédente séance, le conseil municipal a validé un avenant à la convention 2015 jusqu'au 29 février 2016, dans l'attente de finaliser la politique de coordination entre les associations d'insertion professionnelle et les services techniques de la ville.

Le partenariat avec l'association Castel-Renaudais Insertion est aujourd'hui confirmé mais les modalités pratiques/organisationnelles avec les services techniques ne sont pas encore définies précisément. En conséquence, M. le Maire propose une convention pour 6 mois seulement, à compter du 1^{er} mars 2016, dans les mêmes conditions techniques et financières qu'en 2015.

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **valide le renouvellement du partenariat avec l'association Castel-Renaudais Insertion,**
- **valide les conditions techniques et financières proposées,**
- **autorise M. le Maire à signer la convention.**

4. POLICE MUNICIPALE – CONVENTION POUR LA VERBALISATION ELECTRONIQUE

La ville de Bléré s'engage dans la mise en œuvre du procès-verbal électronique (PVe) qui remplacera le PV manuscrit, dit timbre-amende, pour les infractions forfaitisées : infractions relatives au stationnement, circulation routière, nuisances, tapages ou chiens dangereux.

Les agents seront dotés de terminaux numériques de type smartphone, qui permettent la saisie des informations, la prise de photos justificatives et la transmission de l'infraction directement aux services du Centre National de Traitement (CNT) des infractions de Rennes. L'avis de contravention est ensuite automatiquement envoyé au domicile du titulaire de la carte grise. Le contrevenant est averti de sa verbalisation par l'apposition d'un avis d'information sur le pare-brise.

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **valide la mise en œuvre du procès-verbal électronique,**
- **autorise M. le Maire à signer une convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions pour cette mise en œuvre.**

5. MINI-BUS – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

La ville de Bléré met le minibus à disposition des associations, notamment le week-end pour les déplacements en compétition. La mise à disposition est validée par la signature d'une convention annuelle entre la ville et l'association.

Depuis peu, le minibus est également mis à la disposition du CCAS dans le cadre des services offerts aux seniors : transport gratuit pour le repas annuel, pour les séances de cinéma, pour le prochain forum « bien vieillir chez soi ».

Le CCAS est une entité juridique distincte de la commune. C'est pourquoi, M. le Maire propose de signer une convention de mise à disposition avec le CCAS, identique à celle qui est signée avec les associations, afin de clarifier la situation.

M. le Maire propose également au conseil municipal de valider le modèle de convention de mise à disposition, suite à quelques modifications de contenu.

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **valide la convention de mise à disposition modifiée ;**
- **autorise M. le Maire à signer une convention avec le CCAS.**

6. AFFAIRES IMMOBILIERES / VENTE DU BATIMENT 6 PLACE CHARLES BIDAULT

Le conseil municipal, lors de sa séance du 16 juin 2015, a confirmé la vente de ce bâtiment au prix de 75 000 € (selon l'estimation des domaines – délibération adoptée à la majorité des votants). L'acheteur intéressé n'a pas donné suite mais un nouvel acquéreur s'est présenté avec une offre à 70 000 €.

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **valide le nouveau prix de vente proposé, soit 70 000 € ;**
- **autorise M. le Maire à signer l'acte de vente qui sera rédigé par Maître MODOT.**

7. COLLEGE LE REFLESSOIR – NOMINATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de sa séance du 16 juin 2014, le conseil municipal a désigné 2 représentants pour siéger au conseil d'administration du collège, conformément à l'article R.421-14 du code de l'éducation. Cette réglementation a été modifiée en novembre 2014, soit juste après la désignation de nos 2 représentants. Le code de l'éducation précise désormais que le conseil d'administration des collèges comprend un seul représentant de la commune siège de l'établissement.

→ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, désigne M. Didier ROUX comme unique représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration du collège le Réflessoir.**

POUR : 26 votes

CONTRE : 2 votes

8. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

● **Décisions et arrêtés du Maire pris dans le cadre de sa délégation de compétences accordée par le conseil municipal**

- décision n° 2016-2 du 13/01/16 : acquisition d'une débroussailleuse – demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Développement

- décision n° 2016-3 du 28/01/16 : exploitation des installations de chauffage – avenant n° 2 au marché pour retirer les locaux de la trésorerie de la liste des bâtiments (maintenance assurée par les services techniques de la trésorerie générale)

- arrêté n° 2016-020 du 01/02/16 : nomination d'un second régisseur suppléant pour la régie de recettes des droits de place (marché et commerces ambulants – nomination de notre ASVP)

- décision n° 2016-4 du 08/02/16 : bibliothèque – avenant n° 1 au marché pour le lot 8 – peinture (travaux imposés suite au contrôle technique) :

Montant initial :	8 815,49 € HT
Avenant :	+ 200,00 € HT
Nouveau montant :	9 015,49 € HT

● Liste des marchés publics signés en 2015

L'article 133 du code des marchés publics précise que les personnes publiques doivent publier chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente.

Le tableau est annexé au présent compte-rendu.

● Comptes-rendus des commissions :

- commissions voirie et circulation : 26 janvier

Examen des propositions du conseil des jeunes pour la sécurité et la circulation, présentation du projet d'aménagement de la rue Gambetta, présentation des projets de travaux pour 2016

- commission cadre de vie : 1er février

Point sur les travaux réalisés au camping et au mini-golf, projet Bléré plage, programmation des rencontres de quartiers

- commission urbanisme : 3 février

Avis sur les permis de construire, avis sur les déclarations préalables, avis sur les certificats d'urbanisme

- commission enfance-jeunesse : 9 février

Budget fonctionnement et investissement pour les écoles, suivi du Projet Educatif Territorial, bilan du périscolaire / incidence du quotient familial

- commission immobilière : 23 février

Avis sur les DIA – pas de préemption, info sur les projets de vente en cours

- commission culture et vie associative : 24 février

Budget de Vivez l'été à Bléré, supports de communication pour la saison culturelle et l'opéra de poche

● Commission extra-municipale Bléré ville amie des abeilles et des oiseaux :

Réunion du 25 janvier : Présentation du projet « protégeons la biodiversité à Bléré »

● CCAS : conseil d'administration du 21 janvier et du 3 mars

- Approbation du règlement pour les aides facultatives, avec mise à jour du tarif social pour le restaurant scolaire, sur la base des nouveaux tarifs (QF)

- Banque alimentaire : participation des communes, prise en compte des frais de personnel

- Approbation du compte administratif 2015 et du compte de gestion :

Dépenses : 34 668,71 €

Recettes : 39 819,00 € + 23 076,67 € (report) = 62 895,67 €

Résultat : + 28 226,96

- Approbation du budget 2016 : équilibré à 66 010 €

La séance est levée à 23h30.

M. le Maire invite les membres du public à poser des questions, s'ils le souhaitent.

Objet	Date de signature	Lots / titulaires		Montant (en € HT)
Marchés de travaux compris entre 20 000 € HT et 90 000 € HT				
création de 2 salles d'activités périscolaires	08/01/2015	gros œuvre	GOULAY Patrice 37150 LA CROIX EN TOURAINE	20 640,40
		menuiserie extérieure	BRUYNEEL et FILS 37150 BLERE	15 028,00
		plâtrerie - faux plafonds - menuis bois	VILLEVAUDET 37530 CHARGE	15 283,89
		carrelage	BRAZILIER CARRELAGE 37402 AMBOISE CEDEX	7 194,88
		peinture	ROBIN SARL 37400 AMBOISE	3 032,98
		plomberie - chauffage - VMC	LEFRERE SARL 37150 BLERE	9 500,16
		électricité	GAUME Thomas 37150 BLERE	5 330,00
Marchés de travaux supérieurs à 90 000 € HT				
quartier de la Luisan (tranche 3)	08/07/2015	voirie et réseaux	EUROVIA 37303 JOUE LES TOURS CEDEX	128 848,06
		éclairage public	BOUYGUES ENERGIES et SERVICES 37390 CHANCEAUX s/ CHOISILLE	42 222,00
aménagement d'une bibliothèque	11/05/2015	VRD - espaces verts	HENOT TP 37320 ESVRES S/ INDRE	9 340,60
		gros œuvre - maçonnerie	SARL CAZY 37210 ROCHECORBON	40 527,75
		charpente bois - couverture	SARL POUTIER 37540 ST CYR S/ LOIRE	31 171,51
		menuiserie alu - miroiterie	SN FRANCHET 37174 CHAMBRAY LES TOURS	27 596,18
		menuiserie bois	MGP 37310 COURCAY	11 949,14
		plâtrerie - cloisons - doublages	SARL ARARAT 41000 BLOIS	18 889,76
		carrelage - faïence	SRS 41000 BLOIS	7 380,00
		peinture	POUSSIN PEINTURES 41000 BLOIS	8 815,49
		électricité - chauffage - ventilation	REMY & LEBERT 37700 ST PIERRE DES CORPS	26 571,15
		plomberie - sanitaire	SAS JLJ 37150 LA CROIX EN TOURAINE	3 345,00
		monte personne	ERMHES 35504 VITRE	19 010,00
Marchés de fournitures et services compris entre 20 000 € HT et 90 000 € HT				
contrats d'assurance	08/12/2015	dommages aux biens	AXA 37400 AMBOISE	18 383,56
	08/12/2015	responsabilité civile	AXA 37400 AMBOISE	2 712,50
	08/12/2015	protection juridique	GROUPAMA 45160 OLIVET	931,00
	08/12/2015	risques automobiles	LA PARISIENNE - BRETEUIL courtage 62922 AIRE SUR LA LYS	5 515,37
fourniture de gaz naturel	30/06/2015	ENI gas & power France 92533 LEVALLOIS-PERRET CEDEX	montant annuel estimé	39 531,46
Marchés de fournitures et services supérieurs à 90 000 € HT				
exploitation des installations de chauffage	09/06/2015	DALKIA 37206 TOURS CEDEX	P2 : conduite et entretien (annuel)	8 926,00
			P3 : garantie totale (annuel)	14 520,00
restauration scolaire et accueil périscolaire (préparation repas et goûters)	24/07/2015	RESTAUVAL 37210 ROCHECORBON	repas maternelle	2,79
			repas primaire	2,89
			repas adulte	3,31
			goûters	0,45